

PROGRAMME DE FORMATION

Adapter son organisme de formation à la démarche Qualiopi : Identifier les éléments demandés et élaborer les outils adéquats

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 Pour la liberté de choisir son avenir professionnel impose une démarche qualité aux organismes de formation. À compter du 1^{er} janvier 2022, le Datadock et les certifications de type Cnefop ne seront plus valables. Les organismes de formation devront répondre aux nouveaux critères qualité définis dans le Référentiel national qualité (Rnq) publié par le Ministère du Travail et devront être audités par un auditeur agréé afin d'obtenir un certificat Qualiopi.

La formation vous propose de décrypter les critères et les indicateurs du Rnq, d'identifier les documents et processus déjà mis en œuvre depuis Datadock et d'élaborer les documents et processus nécessaires à l'audit de certification de votre structure.

1. Prérequis

Être en charge du dispositif d'amélioration continue de la qualité de son organisme de formation.

2. Objectifs de la formation

Identifier chaque critère du Référentiel national qualité (Rnq), chaque indicateur, et être capable de produire les documents de preuves nécessaires à l'audit des organismes de formation en vue d'obtenir la certification Qualiopi.

- Maîtriser le processus de certification QUALIOPi et les exigences du Rnq
- Analyser les 7 critères et les indicateurs qui concernent votre organisme de formation
- Identifier les éléments déjà produits pour Data-dock
- Corriger les écarts pour se mettre en conformité
- Identifier et élaborer les documents preuves attendus pour éviter les non-conformités
- Répondre aux interrogations de la personne en charge de mener l'audit

3. Méthodes, moyens, supports utilisés

A distance, synchrone, en groupe, via Zoom

Méthode expositive et méthode participative.

Théorie, co-construction de documents en sous-groupes.

Référentiel national qualité.

Transmission de documents preuves modèles par Drive.

4. Matériel

Ordinateur pour la connexion à distance et pour la transmission des supports.

5. Modalités d'évaluation

À l'issue de la formation, un questionnaire écrit de satisfaction sera renseigné par chaque participant·e afin qu'il·elle évalue la pertinence des contenus de la formation au regard de sa pratique professionnelle.

Compte tenu de la nature des compétences acquises, il n'est pas réalisé d'évaluation des acquis en fin de formation.

6. Formatrice

La formation sera assurée par Agnès Margraff, formatrice FPA et cheffe de projet Ingénierie de formation et de certification de la FNEIJMA.

7. Situations de handicap : accessibilité de la formation

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap. Nous contacter pour les modalités spécifiques.

8. Informations pratiques

Durée : 12h groupe à distance + 2h accompagnement personnalisé en visioconférence (date et horaires à déterminer avec l'intervenante)

Dates : 18 et 19 juin 2020

Horaires : 9h30-12h30/13h30-16h30

Lieu : à distance, en visio-conférence

Coût pédagogique : 380 € / participant·e

Une attestation de formation est remise au·à la stagiaire à l'issue de la formation, qui ne fait pas l'objet d'un titre ou d'un diplôme.

N° de déclaration d'activité : 11754253175